

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2022

Département  
Pyrénées Atlantiques  
Commune de  
Boucau



## DELIBERATION N° 10

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ

Date de convocation : 6 décembre 2022

Membres présents : F. GONZALEZ - MJ ROQUES - G. LASSABE - JM GUTIERREZ - M. EVENE - J.DOS SANTOS - L. GUYONNIE - P. ACEDO - S. DARRIGUES - C. DUFOUR - A. DARTIGUES - E. DEITIEUX - C.DOS SANTOS - J. WEBER - J. DARRIGADE - C. DUPIN - JP CAZAUX - JP ALPHA - A. VALETTE - D. LAVIGNE - MA THEBAUD - M. BECRET - C. MARTIN - H. ETCHENIQUE - J. RANCE - F. BILLARD

Membres absents excusés ayant donné procuration :

X.BAYLAC donne pouvoir à F.GONZALEZ

B.GERY donne pouvoir à M. EVENE

S.PUYO donne pouvoir à J.DOS SANTOS

Secrétaire de séance : J. WEBER

Madame Laurence GUYONNIE, Adjointe, expose au Conseil Municipal la volonté de doter le territoire communal d'aires de jeux pour les différentes catégories d'âge et réparties dans différents quartiers. Elle souligne l'importance des aires de jeux, dans l'espace public, qui, au-delà de leur dimension ludique, favorisent le lien social et participent au bien vivre ensemble.

Compte tenu du coût important de ces équipements, il est envisagé de prévoir un étalement de ces équipements jusqu'en 2026.

Pour l'exercice 2023, 3 types d'aires de jeux ont été identifiés sur les sites suivants :

- Une aire de basket 3X3 sur le site de Piquessary, proche du Collège H. Barbusse et du local « ados » pour un coût estimatif de 27 844 € HT ;
- Une réhabilitation/ extension de l'aire de Jeux du Pastou destinée aux enfants de 1 à 6 ans pour un cout estimatif de 45 617 € HT ;
- Une 1<sup>ère</sup> tranche d'aménagement du Parc Peloste avec la création d'une aire de jeux à destination d'enfants/adolescents (à partir de 10 ans) pour un coût estimatif de 169 080 € HT.

Le coût global de ces aménagements s'établit à 242 541€ HT.

Nombre de membres  
en exercice : 29  
Présents : 26

Votants : 29  
Pour : 29  
Abstentions : /  
Contre : /

Objet : Création  
d'aires de jeux -  
Demande de  
financement auprès  
de l'Etat au titre de  
la DETR 2023

*Certifié exécutoire  
compte tenu du dépôt  
à la Sous-Préfecture  
de Bayonne  
le et de la publication  
le*

Envoyé en préfecture le 13/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Publié le

ID : 064-216401406-20221213-10\_12\_22-DE

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ces projets et de solliciter un accompagnement financier de l'Etat au taux maximum de la DETR 2023 ;

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

**Approuve** la mise en place des équipements cités ci-dessus un coût estimatif de 242 541€ HT ;

**Sollicite** un accompagnement financier au taux maximum auprès de l'Etat au titre de la DETR 2023 ;

**Charge** Monsieur le Maire de mener à bien les démarches nécessaires.

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 13 Décembre 2022

Le Maire,

